



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 05 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 27 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents :

COIGNARD Ronan	MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	LURETTE Gilles
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	SAILLARD Loïc

Secrétaire de séance : SAILLARD Loïc

Absents excusés : LEGLOAHEC Yann (pouvoir à Sarah MULLER), COAT Alain (pouvoir à Edmond GORTAIS), VIMAL DU MONTEIL Philippe (pouvoir à COIGNARD Ronan), MEZZALIRA Nicolas

Absents : EVEILLARD Evelyne, AUBRY Gwenaël

**N° 01/07/2016 - CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2016 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.
Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10/06/2016.

N° 02/07/2016 – BATIMENTS COMMUNAUX : CONTRATS DE LOCATIONS

• **Espace de services et d'animations :**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement de fonctionnement des contrats de location afin de clarifier certaines situations ou demandes.

Vu l'étude faite par la commission des bâtiments communaux qui s'est réunie le mardi 28 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, par un vote à mains levées et à l'unanimité le règlement tel qu'annexé à la présente délibération. Celui-ci sera applicable, à compter du 1^{er} septembre 2016.

• **Maison des associations :**

Vu l'utilisation ponctuelle par des associations concoretoises de la maison des associations qui se situe au bord du terrain de football,

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser avec les occupants pour des raisons de responsabilité,
M. le Maire propose de mettre en place, à compter du 01 septembre 2016 :

- Un contrat de location à titre gracieux
- De fixer une caution de 100 € (dégradations ou ménage non fait)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, ces propositions.

N° 03/07/2016 – BATIMENTS COMMUNAUX : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La commune dispose de bâtiments communaux qu'elle met à disposition d'associations.
Afin de réglementer l'utilisation de ces locaux, des conventions de mises à disposition doivent être signées avec l'ensemble des associations utilisatrices.

Vu l'étude faite par la commission des bâtiments communaux qui s'est réunie le mardi 28 juin 2016,
Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- VALIDE la convention telle que présentée
- APPROUVE les modalités de mise à disposition de locaux aux associations selon les termes de la convention type ci-annexée,
- AUTORISE le maire à signer cette convention avec toute association pour laquelle un local est ou sera mis à disposition à titre gracieux,
- FIXE à 500 € la caution d'utilisation pour la durée de la mise à disposition.

N° 04/07/2016 – BATIMENTS COMMUNAUX : TARIFS DE LOCATION

Vu la délibération en date du 04/11/2015,
Pour faire suite à la commission des bâtiments communaux qui s'est réunie le mardi 28 juin 2016,
M. le Maire propose au conseil municipal de revoir certains tarifs pour la location de l'espace de services.

Après délibération, le conseil municipal ADOPTE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, les tarifs suivants :

ESPACE DE SERVICES ET D'ANIMATIONS : grande salle et cuisine

- **Pour les particuliers :**

	HABITANTS de la commune		HABITANTS Hors commune	
	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours
Grande salle seule	160 €	200 €	300 €	450 €
Grande salle + cuisine	210 €	260 €	400 €	600 €
SONO (lecteur CD + micro)	50 €			
ARRHES	25 % du montant de la location			
Caution Location	Chèque de caution de 1 500 €			
Caution Ménage	Chèque de caution de 100 €			

- Pour les associations :

	ASSOCIATIONS de la commune (Siège social sur Concoret)		ASSOCIATIONS Hors commune	
	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours
Grande salle seule	40 €	80 €	120	150
Grande salle + cuisine	80 €	150 €	150 €	190 €
Assemblée Générale ou manifestation sans vente (repas, buvette, vente, entrées payantes...)	Gratuit (1 fois par année civile)			
SONO (lecteur CD + micro)	50 €			
Caution Location	Chèque de caution de 1 500 €			
Caution Ménage	Chèque de caution de 100 €			

Ces modifications seront applicables, à compter du 01 janvier 2017. Les contrats de location signés avant la date du conseil municipal (05/07/2016) ne sont pas concernés par l'augmentation.

ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SALLE POUR PRATIQUES ARTISTIQUES

M. le Maire fait part au conseil de diverses demandes d'associations en recherche de salle pour des pratiques artistiques.

Après étude, et délibérations, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- Maison des associations : 10 € par soirée.
- Grande salle de l'espace de services : 20 € par soirée.

L'utilisation des salles ne pourra se faire qu'en cours de semaine (du lundi au vendredi), à compter du 01 septembre 2016.

N° 05/07/2016 – LOCATION DU LABORATOIRE ET DES CHAMBRES FROIDES : LANCEMENT DE CANDIDATURES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture du commerce « Epi-service », il est nécessaire de lancer un appel à candidature pour le laboratoire et les chambres froides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à lancer un appel à candidatures par voie publicitaire.
- De Fixer la fin des dépôts de candidatures au 01 septembre 2016.

N° 06/07/2016 – LOCATION DU LABORATOIRE ET DES CHAMBRES FROIDES DU COMMERCE : TARIFS ET CONDITIONS

Vu la délibération du 05/07/2016 (n°05/07/2016) autorisant le Maire à lancer un appel à candidatures
Vu l'avis de la commission bâtiments qui s'est réunie en date du 28 juin 2016,

Après délibération, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel, à 200 € pendant deux ans, 300 € les deux années suivantes puis 400 €.

N°07/07/2016 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) : CONVENTION DE VEILLE FONCIERE

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande en date du 6 juin 2016,

Considérant que ce projet nécessite l'ingénierie de l'EPF Bretagne, l'EPF et la collectivité conduiront des missions d'études urbaines et/ou de diagnostics techniques.

Considérant que ces orientations nécessitent la réalisation d'un Plan de Développement Communal afin de :

- Repérer le foncier mobilisable en renouvellement urbain et élaborer une stratégie
- Préciser la programmation et définir les conditions d'aménagement et d'élaboration des projets urbains qui verront le jour sur ces emprises
- Vérifier des points durs décisifs pour la faisabilité d'un projet (en particulier liés à la déconstruction et la dépollution du site),

Considérant que la Communauté de Communes de Mauron a donné un avis favorable à ce projet par courrier en date du 6 juin 2016,

Considérant que l'Établissement Public Foncier de Bretagne a proposé un projet de convention encadrant son intervention, jointe à la présente délibération, qui précise notamment les conditions dans lesquelles :

- L'EPF et la collectivité conduiront des missions d'études urbaines et/ou de diagnostics techniques.
- L'EPF pourra, exceptionnellement, intervenir en portage foncier.

Le conseil municipal, par un vote à mains levées et par 11 pour et 1 abstention,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne afin de l'accompagner dans les réflexions nécessaires à la définition du montage opérationnel de son projet,
- APPROUVE ladite convention de veille foncière et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- S'ENGAGE, le cas échéant, à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles dans un délai de 7 ans à compter de leur acquisition,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°08/07/2016 – SAUR : RAPPORT DU DELEGATAIRE 2015

Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le délégataire de la Commune en matière de réseau d'assainissement est la SAUR et présente à l'assemblée le rapport annuel et le compte d'affermage relatifs à l'année 2015, du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'approuver le rapport 2015 établi par la SAUR.

N°09/07/2016 – CENTRE DE L'IMAGINAIRE ARTHURIEN : DEMANDE DE PARTENARIAT

M. le Maire rappelle au conseil municipal que ce point déjà abordé lors du dernier conseil municipal en question diverses doit faire l'objet d'une délibération.

Le Centre de l'Imaginaire Arthurien souhaite renouveler son partenariat avec la commune de Concoret dans le cadre du festival « Les Rencontres de l'Imaginaire de Brocéliande » qui se déroulera cette année du 18 au 24 juillet prochains, et demande :

- Que soient mis à disposition gracieusement par la commune des emplacements de camping pour les bénévoles du festival.
- La possibilité d'offrir la première nuitée gratuite aux festivaliers en possession des pass "Semaine " (du 18 au 24 juillet) et du pass "Week end". (22 au 24 juillet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette demande.

N°10/07/2016 – CPIE : DEMANDE DE SALLE

Le CPIE organise un séminaire de formation des "*Ambassadeurs du jardinage et du bien vivre alimentaire*" du samedi 29/10/16 au lundi 31/10/16. La thématique est la prise en main des techniques de base des "*cuisines nourricières*". Trois formateurs sont mobilisés et les travaux pratiques sont envisagés en sous-groupes simultanément. C'est pourquoi, en plus de la cuisine du CPIE, il est demandé de pouvoir accéder à la cuisine de la cantine municipale et dans la mesure du possible à la salle de restauration sur ces 3 jours.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les conditions tarifaires pour cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le CPIE à utiliser la cuisine et la salle de restauration communales
- D'appliquer un forfait d'un montant de 150 € pour l'utilisation de la cuisine municipale et de la salle de restauration municipale du 29 au 31/10/2016 et de la grande salle de l'espace de services, le lundi 31/10/2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture des barrières de Point-Clos : mise en place d'astreintes : M. le Maire sollicite des volontaires. Il est décidé qu'un roulement serait effectué entre les conseillers municipaux.
- Lecture d'un courrier d'ENEDIS concernant le déploiement des compteurs Linky suite à l'avis émis par le conseil municipal lors de la séance du 14 juin 2016.
- Alcool Assistance : courrier de remerciement suite à la subvention votée par le conseil municipal.
- Révision des listes électorales 2016-2017 : désignation des délégués de l'Administration. Déléguée Titulaire : Mme Déborah GARCIA - délégué suppléant : M. Jean-Marie AUBERT.
- Brocéliande bike : proposition de partenariat avec la commune (camping) pour des locations de vélos à assistance électrique.
- Point sur la fusion des communautés de communes. Présentation du projet de statuts de la future communauté.
- Cérémonie du 14 juillet : dimanche 10.
- Point sur la journée des bénévoles : rappel des différents travaux effectués. Journée positive avec une bonne participation.